### AR Prefecture

043-214300915-20240730-20240730\_01-DE Reçu le 31/07/2024 Publié le 31/07/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

# **COMMUNE DES ESTABLES**

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30/07/2024 / Délibération N°20240730\_02

Date de la convocation 25/07/2024

Nombre de conseillers en exercice: 11

L'an deux mille vingt-quatre et le 30/07/2024 À **20 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents: 6

Votants: 6 Pour: 6 Contre: 0 Abstentions: 0

Χ	Philippe BRUN		Yves SANIAL
Χ	Alice MALARTRE	X	Thierry MICHEL
Χ	Michel RIBES		Alain ROMEAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE		Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : placement de fonds suite à emploi différé d'emprunts (travaux reportés) Le Maire,

## EXPOSE:

- Les possibilités de placements financiers compte tenu de la trésorerie actuelle de la commune.
- o L'origine des fonds :
  - Emprunt N°20026601 de 300 000,00 € d'une durée de 20 ans, souscrit le 19/12/2022 pour financer les travaux de la station d'épuration du hameau de la Vacheresse qui ont pris du retard,
  - Emprunt N°20026602 auprès du Crédit Mutuel de 100 000,00 € d'une durée de 20 ans, souscrit le 19/12/2022 pour financer les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques qui sont reportés,
  - Emprunt N°2035501 auprès du Crédit Mutuel de 1 000 000,00 € d'une durée de 20 ans, souscrit le 08/02/2022 pour financer en partie les travaux de rénovation de la toiture de l'église Saint Philibert qui ont pris du retard.

#### AR Prefecture

043-214300915-20240730-20240730\_01-DE Reçu le 31/07/2024 Publié le 31/07/2024

## • PROPOSE de:

- o Placer 300 000,00 € sur un compte à terme (CAT) pour une durée de 3 mois au taux de rémunération en vigueur (Juillet 2024 taux nominal de 3,65% et taux actuariel (à titre indicatif) de 3,75 %,
- o Placer 500 000,00 € sur un compte à terme (CAT) pour une durée de 5 mois au taux de rémunération en vigueur (Juillet 2024 taux nominal de 3,60% et taux actuariel (à titre indicatif) de 3,69 %,

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE ces propositions et AUTORISE le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Philippe BRUN Maire des Estables